

N° 320/2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 04 avril 2023

Le 4 avril 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 29 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **26**

Nombre d'excusés : **3**

Nombre d'absent : **0**

VOTES

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, LOYSEAU David, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, GUILLEMET Jean-Louis, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, COENART Séverine, NUNHOLD Jacinthe, DRIANO Christian, VIEILLE Laurent, TABECHE Yasmina, NICOLET Josette, OCHIER Jean-Christophe

Étaient excusés :

Madame LAKHDER Nadia

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

pouvoir à Monsieur LOYSEAU David

pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul

pouvoir à Madame NUNHOLD Jacinthe

Étaient absents :

Monsieur **GAUTHIER Pascal** est désigné secrétaire de séance

OBJET

PROGRAMMATION CVU 2023

La convocation du conseil a été faite le 29 mars 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 06 avril 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 06 avril 2023

VILLE DE GRAND-CHARMONTSéance du conseil municipal du 04 avril 2023**DÉLIBÉRATION n° 320/2023****Objet : Programmation CVU 2023**

Le Rapporteur :

Chaque année, le conseil municipal doit approuver le programme d'actions mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville concernant son territoire.

Le contrat de ville a été prorogé jusqu'en 2023. Il s'appuie sur le projet de territoire porté par l'intercommunalité et tient compte des enjeux nationaux identifiés par l'Etat, déclinés localement. La politique de la ville est soutenue financièrement par l'ensemble des collectivités territoriales, la Caisse d'Allocations Familiales et les bailleurs sociaux.

La programmation 2023 s'inscrit dans ce cadre. Elle est portée par le tissu associatif local sur la base de diagnostics de territoire partagés et du champ de compétences de chacun.

Les projets déposés dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville sont cofinancés en fonction des orientations de chaque prescripteur. Les informations suivantes sont basées sur les sollicitations des porteurs de projets. Il appartient à chaque financeur de valider ses participations au sein de ses instances décisionnaires.

La répartition des demandes de financement sur le territoire de Grand-Charmont se répartit comme suit :

ETAT	29 %
VILLE DE GRAND-CHARMONT	25 %
PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION	18 %
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	16 %
AUTRES VILLES	5 %
DÉPARTEMENT DU DOUBS	4 %
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	3 %

La commune de Grand-Charmont est sollicitée à hauteur de 134 132,18 € et de différentes façons :

- Accompagnement des associations et dépôt des dossiers de demande de subventions dans le cadre de l'appel à projets municipal ;
- Valorisation de financement via les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ;
- Via la plateforme Dauphin qui centralise l'ensemble des demandes de l'appel à projets Politique de la Ville (Ex :SOS Médiagir qui sollicite toutes les communes qui ont un QPV).

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 04 avril 2023

DÉLIBÉRATION n° 320/2023 (suite)

Objet : Programmation CVU 2023

Porteur	Intitulé	Budget globale de l'action	Demande à la Ville de Grand-Charmont
ACLS Tir à l'arc	Initiation tir à l'arc	11 100,00 €	1 000,00 €
Ville	Animation du territoire	23 000,00 €	3 500,00 €
CCAS - Ville	Forum de l'emploi	14 500,00 €	3 500,00 €
Ferme d'animation « Jan Ross »	Ferme itinérante	21 200,00 €	2 000,00 €
Centre social « les Francas »	Réseau d'aide	7 799,60 €	949,60 €
	Apprendre à vivre en citoyenneté	8 069,14 €	689,14 €
	Art'Air	32 771,90 €	2 271,90 €
	Cuisine solidaire	7 487,44 €	787,44 €
	Des petites gestes	6 764,40 €	564,40 €
	Secteur ados	90 524,00 €	12 122,00 €
	Accueil inclusif	15 115,26 €	4 557,63 €
	CLAS	20 337,00 €	2 324,44 €
	Devenir Parents	11 986,20 €	686,20 €
	Fête des familles	4 497,65 €	583,80 €
	Séjours ados	10 631,50 €	2 806,50 €
	Plan été	15 772,70 €	600,00 €
	La vie dans la cité	210 612,70 €	52 334,13 €
Mères 'Veilleuses	Aide aux démarrages	3 515,00 €	415,00 €
	Cinéma plein air	4 500,00 €	250,00 €
	Cuisine du monde	3 200,00 €	300,00 €
	Jardinage	2 800,00 €	600,00 €
	Un temps pour les parents	3 500,00 €	230,00 €
CCAS	PRE (action)	24 250,00 €	9 060,00 €
	PRE (fonctionnement)	76 950,00 €	26 800,00 €
Radio amitié	Production diffusion	20 050,00 €	1 200,00 €
SOS médiagir	Accompagnement	66 298,66 €	2 000,00 €
Weezard	Local d'enregistrement	20 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL		737 233,15 €	134 132,18 €

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 025-212502843-20230404-320-DE



VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 04 avril 2023

DÉLIBÉRATION n° 320/2023 (suite)

Objet : Programmation CVU 2023

La présentation de l'ensemble des actions proposées par les porteurs de projets est jointe en annexe à la présente délibération.

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la programmation des actions du contrat de ville unique 2023 pour le territoire de Grand-Charmont.

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.

Le secrétaire de séance
Pascal GAUTHIER